temps pour permettre aux mercuriales marché de ramasser à bas prix les Rentes dont ils avaient besoin, puis en a profité d'un moment d'apaisement dans les phases de la politique extérieure pour relever les cours, non-seulement de nos fonds d'Etat, mais aussi des différentes valeurs de la cote.

Hier, l'Emprunt a coté 104 20 et le 3 0/0 66 55, à la suite des déclarations de lord Derby sur les intentions pacifiques de l'Angleterre. Selon nous, ces déclarations n'ont été qu'un prétexte pour servir les desseins de la spéculation à la hausse et si le mouvement de reprise que nous signalons n'a pas de plus puissant auxiliaire, il est facile de lui prédire un prompt avortement.

Quoi qu'on dise, l'horizon politique n'est pas absolument sans nuages, et quand on regarde du côté de l'Orient, on aperçoit encore plus d'un point noir. Et puis, dans quelques semaines, nous allons être exposés aux agitations inséparables de la période électorale. C'est assez dire que la situation ne semble guère se prêter à une campagne de hausse sérieuse et durable.

*Fonds d'Etats étrangers.* — Presque tous des fonds d'Etats étrangers ont profité dans une large mesure de la bonne tenue des Rentes françaises.

La Rente italienne, assez sérieusement éprouvée au début de la semaine, s'est relevée à 72 45. Du reste, il convient de dire que le crédit de l'Italie s'affirme de jour en jour. Toutefois, la situation financière est encore grosse d'écueils, et on ne sait si le gouvernement pourra y faire face sans avoir recours à un emprunt.

C'est pourquoi les cours actuels hésitent à se consolider.

L'Extérieure d'Espagne a été offerte pendant toute la semaine. Nous la laissons à 18 fr.

Le Pérouvien a toujours des oscillations fréquentes et désordonnées. Il en sera ainsi tant qu'on ne sera pas fixé sur le payement du coupon de janvier.

Les valeurs égyptiennes ont gardé leurs plus hauts cours. On dit cependant que l'Egypte n'est pas à bout d'embarras financiers; mais on compte sur le concours de l'Angleterre. Quoi qu'il en soit les obligations 7 0/0 de 1873 sont à 375.

Les fonds turcs ont aussi les honneurs d'une vive reprise. C'est qu'il y a de ce côté un découvert formidable auquel la prudence commande de se racheter. Quant aux capitaux qui pourraient être tentés de prendre le chemin de la Turquie, chaque jour leur apporte un nouvel avertissement.

Ainsi, nous avons encore une iniquité de plus à enregistrer au compte de la Sublime-Porte. D'après les termes du firman qui règle, dans les conditions que l'on connaît, le payement des arrérages de la dette ottomane, ce firman n'a force de loi qu'au 1er janvier 1876.

Cependant, nous apprenons que le Crédit industriel a reçu l'ordre de l'appliquer d'ores et déjà aux obligations des lots Turcs remboursables au 1er décembre 1875. Nous pensions qu'un comité sérieux avait été constitué pour la défense des intérêts des créanciers de la Turquie. Que fait ce comité en face de cette mesure?

*Banque de France.* — Le dernier bilan de la Banque de France n'appelle pas plus d'observations que celui de la semaine dernière.

Nous trouvons 8 millions d'augmentation au chapitre du portefeuille, 2 millions à l'encaisse, 8 millions au compte du Trésor et 1 million au chapitre de la circulation. Les comptes courants des particuliers sont en diminution de 2 millions.

Le rapport entre l'encaisse et l'émission des billets est de 67 06 0/0.

Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 700,000 fr.

Les actions sont au prix de la semaine dernière, soit à 3,940 fr.

*Valeurs de crédit.* — La plupart des institutions de crédit ne sont pas encore entièrement remises des coups qui lui ont été portés il y a quinze jours. Toutelois, nous constatons dans leur tenue une amélioration de bon augure.

La Banque de Paris est à 1.095 fr., en hausse de 30 fr. depuis huit jours.

Le Crédit foncier a vu ses reports se détendre à la dernière liquidation, et ses cours se relever à 915 fr.

Le Crédit lyonnais a été l'objet de nombreuses demandes qui l'ont ramené à 605 fr.

Le Comptoir d'escompte a gagné 20 fr.

Le Crédit mobilier et la Banque franco-hollandaise n'ont pas varié.

Nous retrouvons aussi la Société générale aux mêmes cours qu'il y a huit jours. Ces cours nous paraissent susceptibles d'amélioration. L'étude de ses derniers bilans prouve que ses affaires sont toujours actives et fructueuses. Disons aussi que les déclarations de lord Derby, en révélant à l'Europe les négociations entamées par les administrateurs de la Société générale avec le vice-roi d'Egypte pour l'achat de ses actions, mettent non-seulement une fois de plus en lumière leurs capacités financières et leur puissante initiative, mais encore font éclater leur patriotisme.

Ce ne sera pas leur faute si la plus grande œuvre des temps modernes, l'éternel honneur du génie français, passe en des mains étrangères.

La Banque franco-égyptienne n'a suivi que de loin la meilleure fortune des fonds égyptiens. Nous la laissons à 530.

La Banque ottomane a donné lieu à de nombreux rachats. Après une baisse de 200 fr., c'était inévitable. Nous la laissons à 480 fr.

Le Mobilier espagnol est toujours le terrain sur lequel se livrent les luttes les plus vives de la spéculation. Le voilà revenu à 780 fr.

*Valeurs industrielles. Chemins de fer.* — Le trafic de nos grandes lignes de chemins de fer, pendant la semaine dont nous avons à rendre compte, n'a donné que des résultats médiocres. Le Lyon est encore très éprouvé. Il est en perte de 327.000 sur la période correspondante de l'année dernière. L'Orléans perd 20.000 fr.; le Nord en gagne 50.000; le Midi, 40.000; l'Est 40.000, et l'Ouest, plus favorisé, gagne 97.000.

Les titres de ces différentes compagnies, actions et obligations, sont toujours recherchés par l'épargne. Aussi chaque semaine leur apporte une nouvelle plus-value. Le Lyon garde le cours de 965 francs. l'Orléans a franchi le cours de 1.000, et le Nord, celui de 1.200.

Sur l'ancien réseau des Charentes l'augmentation est de 18.000 fr. Selon nos prévisions, le public est revenu à une appréciation plus saine de la situation de cette Compagnie. De 307, ses actions se sont relevées à 345. Les obligations se négocient facilement à 293.

Les recettes des Chemins étrangers sont des plus brillantes. Les Autrichiens accusent encore une augmentation de 440.600 francs La spéculation a salué ces excellentes recettes par une hausse de 50 francs depuis huit jours.

Les Lombards sont également très favorisés. Ils nous apportent une augmentation de 361,000 fr. Malgré cela, leurs cours sont restés stationnaires, parce qu'on attend toujours le résultat des négociations engagées avec le gouvernement italien pour le rachat du réseau de la Haute-Italie.

Les recettes des Chemins espagnols et portugais sont aussi très satisfaisantes.

Signalons aussi la hausse des Tramways-Nord à 777 50.

Les actions de la Compagnie Parisienne du Gaz sont de nouveau l'objet de nombreuses demandes.

Hier, on les négociait au-dessus de 1,050 f.

Les Petites Voitures maintiennent leurs cours de la semaine dernière. On les traite à 467 50.

Les Atlantiques, par un prodige inexplicable, se maintiennent au-dessus de 320 fr.

A quand le paiement des intérêts? — Il est vrai que les actionnaires ont en perspective... l'espérance.

Depuis notre revue, la hausse sur les titres du Canal de Suez s'est affirmée avec une vigueur irrésistible. Ce mouvement est non-seulement dû aux déclarations du gouvernement anglais, mais encore à une lettre de M. de Lesseps interprétant dans un sens favorable aux actionnaires l'achat des actions du khédive par l'Angleterre. Malgré cela, on se livre encore à des interprétations diverses sur les résultats que peut avoir la prépondérance du gouvernement anglais dans l'exploitation du Canal. Quoi qu'il en soit, les actions, déduction faite des coupons arriérés, sont à 760 fr.

L'évènement a donc prouvé que nous n'avions pas tort de conseiller aux actionnaires de garder leurs titres. Aujourd'hui, l'exploitation du Canal entre dans une phase nouvelle. Il ne nous appartient pas d'en préjuger les résultats.

L'émission de la nouvelle série d'obligations du Crédit foncier de Russie semble bien accueillie par les capitalistes et les rentiers qui ont des épargnes disponibles. Ces obligations sont émises à 443 75, jouissance du 1er février 1876. A ce prix le taux ressort à 5 68. C'est un intérêt très rémunérateur pour une valeur de toute sécurité.

Dans notre prochaine Revue, nous dirons un mot d'un nouveau système de traction que doit employer la Compagnie des Tramways-Nord.

SQUÉLARD

# Roubaix-Tourcoing

## ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le décret déclarant d'utilité publique l'établissement de tramways sur diverses voies publiques de Roubaix :

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics;

Vu la demande présentée par l'administration municipale de Roubaix, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir sur un certain nombre de voies publiques de cette ville, dépendant de la grande et de la petite voirie, un réseau de voies ferrées à traction de chevaux;

Vu l'avant-projet dressé par le directeur des travaux municipaux de Roubaix et notamment le plan visé par l'ingénieur en chef du département, le 23 juillet 1875, ainsi que le cahier des charges;

Vu les pièces de l'enquête ouverte en exécution de l'article 3 de la loi du 3 mai 1841 et dans la forme prescrite par l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834;

Vu notamment le procès-verbal de la commission d'enquête, du 10 mars 1875;

Vu les délibérations du conseil municipal de Roubaix, en date des 5 juin et 24 novembre 1875;

Vu la délibération du conseil général du Nord, du 7 avril 1875;

Vu l'avis de la chambre de commerce de Roubaix, du 14 septembre 1875;

Vu la lettre du préfet, du 26 juillet 1875;

Ua la lettre du ministre de l'intérieur, du 1er septembre 1875;

Vu les avis de la commission des tramways et du conseil général des ponts et chaussées, en date des 24 décembre 1874 et 23 août 1875;

Vu la loi du 3 mai 1841;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux sur diverses voies publiques de la ville de Roubaix dépendant de la grande et de la petite voirie.

Art. 2. — La ville de Roubaix est autorisée à établir lesdites voies ferrées à ses risques et périls, en se conformant aux clauses et conditions du cahier des charges et suivant les dispositions générales du plan annexé au présent décret.

Art. 3. — Les expropriations nécessaires à l'exécution de l'entreprise devront être accomplies dans un délai de cinq ans, à partir de la promulgation du présent décret.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 3 décembre 1875.

MAL DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le président de la République.
*Le ministre des travaux publics,*
E. CAILLAUX.

On a vu, par l'ordre du jour que nous avons donné hier, que la Commission de l'emprunt va déposer son rapport dans la prochaine séance du Conseil municipal. D'après ce que l'on nous dit, il serait surtout question, dans ce travail, du projet de création d'une grande voie partant de la place pour aboutir à la gare du chemin de fer du Nord. Ce projet, depuis longtemps proposé et discuté, semble tenir fort à cœur à beaucoup de nos concitoyens, et nous croyons qu'il trouvera un grand appui dans l'opinion publique. Son exécution contribuerait, d'ailleurs, beaucoup à l'embellissement de la ville.

Pourtant, nous nous permettrons de poser une question préjudicielle, pour parler comme ces messieurs du palais : avant de rien décider, il serait bon de savoir si nous aurons enfin une nouvelle gare, quand elle se fera et où on la fera ??? Le public serait certainement ravi d'avoir quelques renseignements sur ce sujet si intéressant.

Il paraît qu'on a dû définitivement renoncer à l'idée d'établir un nouveau cimetière au hameau du Crétinier. On a acquis la certitude que la nature du sol était tout à fait impropre à la destination qu'on se proposait. Ceci joint aux autres inconvénients signalés déjà ne laisse plus place à la moindre hésitation.

M. le Recteur de l'Académie de Douai vient d'adresser à MM. les inspecteurs du ressort la circulaire suivante :

« Monsieur l'inspecteur,

» En exécution de la loi du 19 juillet 1875, tout instituteur, titulaire ou adjoint, pourvu du brevet complet et se trouvant dans la situation déterminée par cette loi, aura droit à une augmentation de cent francs. Veuillez vous rappeler que celui-là seul a le brevet complet qui, depuis juillet 1866, a obtenu au moins les trois premières séries, et non les deux premières seulement. Quant à ceux qui ont eu le brevet supérieur avant juillet 1866, il n'y a rien de plus à leur demander, ce brevet étant regardé comme équivalant aux trois premières séries.

» Recevez, monsieur l'inspecteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le recteur,*
» FLEURY. »

Par décret en date du 29 octobre 1875, M. Dansette (Gustave-Joseph), officier de cavalerie démissionnaire, a été nommé à un emploi de capitaine en second dans l'armée territoriale, pour être attaché au 1er escadron de chasseurs du 1er corps d'armée (1er régiment de cavalerie.

M. Dansette prend rang dans ce grade du 16 octobre 1875.

Un singulier conflit vient de s'élever entre le ministère de la guerre et la magistrature. On sait que beaucoup d'avocats ont des grades dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée active.

Or, aux termes des lois militaires, les officiers, comme les autres, sont à la disposition du ministre. Dès lors, comment concilier la tenue du barreau avec la tenue militaire? Le barreau supprime impitoyablement la moustache : le ministre de la guerre la veut. De là, des échanges de notes, de mémoires et de consultations qui ont un côté assez plaisant. Il paraît que la Cour de Paris, saisie de l'affaire, va en délibérer ces jours-ci.

On remplace en ce moment les marches du portail principal de Notre-Dame. Ce travail était très utile et l'on a bien fait de s'en occuper; mais peut-être aurait-on pu choisir une saison plus favorable, car la neige et la gelée rendent très-dangereux cet escalier maintenant complètement dégarni de ses pierres. A tout instant, on voit là des chutes fort peu réjouissantes.

Un incident douloureux vient d'avoir lieu dans la rue des Fleurs.

Vers trois heures, un enterrement suivait cette rue pour se rendre à l'église du Saint-Sépulcre, quand une voiture venant à passer, força les porteurs à se garer un peu vivement sur le côté. Malheureusement l'un d'eux fit un faux mouvement, le cercueil, jeté à terre, s'ouvrit, et le cadavre vint rouler dans la neige! On juge de l'émotion de la famille et de tous les assistants...

Un maître charpentier du voisinage est venu, avec quelques ouvriers, relever le corps et refermer le cercueil.

Une soigneuse, la femme Hortense Desrousseaux, qui habitait l'estaminet du *Drapeau belge*, rue Blanchemaille, est tombée accidentellement de l'escalier qui conduit à son logement. Dans sa chute, elle s'est fait diverses contusions qui ont nécessité son entrée à l'hôpital.

Sont également entrés à l'hôpital, les nommés Louis Quesnoy, ouvrier de la maison Vinchon, et Charles Debock, veilleur de nuit chez M. Browaeys-Degeyter, teinturier, le premier pour fracture de la clavicule gauche, et l'autre pour luxation du poignet droit, suites de chutes sur lesquelles nous n'avons pu obtenir de plus amples renseignements.

Hier, au théâtre Gaillet, 300 personnes dans la salle. Un quart d'heure après le lever du rideau, un épisode qu'on avait négligé d'inscrire au programme s'est produit. Les becs de gaz ont refusé de faire le service et on a dû allumer des bougies. Depuis 10 h. jusqu'à minuit le gaz s'est montré moins revêche. Du reste, à part l'éclairage, tout s'est passé comme à l'ordinaire.

Un homme était amené au poste de police, avant-hier, par un allumeur de gaz de la ville. Cet homme, étant ivre, s'amusait à casser les carreaux des becs de gaz du kiosque établi sur la Grande-Place. Mis en présence de l'autorité, il avoua lui-même avoir été expulsé à la suite d'une condamnation pour vagabondage. A l'en croire, il se retrouvait à Roubaix parce qu'il était venu chercher son livret laissé ici lors de sa première arrestation. Son nom est Théophile Pisson, il est âgé de 22 ans et exerce le métier de tisserand.

On a arrêté un tisserand de 61 ans nommé Pierre Pollet, qui demeurait rue de Soubise. Ayant bu comme quatre, il exigeait encore à boire dans un estaminet de la rue de Soubise, et si impérieusement, qu'un agent, intervenant pour régler ses désirs, ne reçut en face que des épithètes comme celles-ci : voleur, brigand, et le reste noté à la même clef. Evidemment Pollet avait acheté le droit de réfléchir un peu sous les verroux.

Un vol de 25 fr., renfermés dans un porte-monnaie, a été commis avant-hier dans le tiroir de dame Fouvez, cabaretière, Grande-Rue, par un journalier belge nommé François Faucon. Cet individu arrivait de Boulogne-sur-Mer et logeait le diable dans sa bourse. Aussitôt son vol, il fut signalé et poursuivi. Un agent, qui dînait tranquille, appelé sur sa porte par les cris : au voleur! qui retentissaient au dehors, s'élança à son tour sur les traces du voleur et parvint à le ramener. En route, Faucon avouait être déserteur belge et proposait sérieusement à l'agent la moitié de la somme volée, moyennant son élargissement immédiat.

L'agent ne s'est pas laissé tenter par l'offre.

Hier, vers l'heure de midi, une voiture chargée de charbons et conduite par un jeune homme de 16 ans, est tombée, route de Lannoy, dans le large fossé qui se trouve au lieu appelé *le petit cheval blanc*. Le cheval, écrasé sous la voiture, a été tué net. Il appartenait à M. Jonville-Sapin, marchand de charbons. Eu égard au mauvais état des chemins, on suppose que la voiture a été poussée au fossé par son chargement, malgré le cheval et le conducteur.

### Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 décembre. — Emile Ledru, au Fontenoy, maisons Frasez. — Auguste Plouvier, rue des Charpentiers. — Emile Delchambre, rue du Collège, 88. — Marguerite Lerouge, rue des Chasseurs, 10. — Henri Sabbe, rue de Maufait. — Jules Moulard, rue de la Gaîté. — Alphonse Delacour, rue Isabeau. — Barbe Hoornaert, rue de Lille, 222.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 décembre. — Pierre Leclercq, 1 an, rue du Pile. — Marie Willem, 5 jours, rue Jacquart. — Jacques Turpin, 76 ans, journalier, à l'Hospice. — Pierre Duthoit, 60 ans, caissier, rue du Château, 26.

MARIAGE du 4 décembre. — Charles Macaux, 37 ans, employé de commerce, et Maria Quiévreux, 29 ans, couturière.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 9 décembre 1875, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur PHILOGONE BARBOTIN, décédé subitement à Roubaix, le 5 mai 1860, à l'âge de 77 ans; et de Dame CHARLOTTE BARBIEUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

### Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

| | | 1re QUAL. | 2e QUAL. | 3e QUAL. |
|---|---|---|---|---|
| Bœuf | le k° | 1.70 | 1.41 | 1.12 |
| Vache | » | 1.60 | 1.22 | 0.79 |
| Taureau | » | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Veau | » | 1.98 | 1.60 | 1.45 |
| Mouton | » | 1.70 | 1.65 | 1.45 |
| Porc | » | 1.70 | 1.65 | 1.60 |

Roubaix, le 4 Décembre 1875.

*Le Maire de Roubaix.*
C. DESCAT.

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX.

*Mouvement du mois de Novembre 1873.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7.518 | colis | de laine peignée | 809.854 k° |
| 19 | » | d'écouailles et blousses | 2.833 |
| 541 | » | de laine filée | 57.565 |
| 6 | » | de soie | 385 |
| 3.297 | » | de coton | 352.691 |
| 11.381 | colis pesant ensemble | | 1.223.328 k° |

*Mouvement du mois de Novembre 1874.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7.888 | colis | de laine peignée | 849.331 k° |
| 17 | » | d'écouailles et blousses | 25 |
| 551 | » | de laine filée | 58.669 |
| 3 | » | de soie | 125 |
| 3062 | » | de coton | 327.430 |
| 11.521 | colis pesant ensemble | | 1.235.580 k° |

*Mouvement du mois de Novembre 1875.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8.799 | colis | de laine peignée | 947.667 k° |
| 4 | » | d'écouailles et blousses | 83 |
| 724 | » | de laine filée | 77.198 |
| » | » | de soie | » |
| 3.376 | » | de coton | 360.952 |
| 12.903 | colis pesant ensemble | | 1.385.900 k° |

*Le Directeur*, A. MUSIN.

### L'affaire du fou de Saint-Omer

L'action intentée par le Procureur-général contre M. Ritt, Sous-Préfet de Saint-Omer et Van Cassel, substitut du Procureur de la République de la même ville, s'est présentée hier matin, devant la cour de Douai.

Une assistance nombreuse s'est portée à l'audience; le bruit qui s'est fait autour de cette affaire, a amené à Douai un certain nombre de représentants de la presse de Paris et des départements; nous remarquons parmi eux M. Maurice Carbonel, chroniqueur judiciaire du *Gaulois*, et M. Paul Demeny, du *Bien public*.

MM. Ritt et Van Cassel, inculpés du délit d'abus d'autorité, n'ont pas pris de défenseurs.

Dix-huit témoins ont été cités à la requête du ministère public.

A onze heures et quelques minutes, la Cour prend audience dans la grande salle des Tableaux sous la présidence de M. le premier président Barbier. Le siége du ministère public est occupé par M. le Procureur-général Jussat. Les nombreux sténographes nommés par la Presse occupent les places qui leur ont été réservées. Le public envahit les parties de la salle non réservées ou non occupées par les avocats en robe. On procède immédiatement à l'audition des témoins; nous allons essayer de résumer, dans leurs points les plus importants, les premières dépositions.

Le premier témoin est M. Lefèbvre du Prey, maire de Saint-Omer, il raconte comment, à la suite de son évasion de l'hospice St-Louis, où il était interné, Leprêtre s'est réfugié sur un toit de cet établissement, et comment, pendant les trois journées des 15, 16 et 17 octobre, on ne put, malgré les diverses tentatives faites pour le reprendre, réussir à s'emparer de sa personne : il fait connaître que la surexcitation de la population était devenue extrême à la suite des blessures que Leprêtre, avec les briques qu'il lançait dans l'intérieur de la tour, avait causée au clairon du 8e de ligne qui avait essayé de pénétrer jusqu'à lui.

M. le commissaire central de police de St-Omer, entendu ensuite, dépose dans le même sens, ajoutant que tout avait été mis en œuvre: exhortations, prières, menaces pour déterminer Leprêtre à descendre. On criait dans la foule : « Il faut le descendre, tirer sur lui, et le tuer : c'est un scélérat.

Après la déposition de M. l'économe de l'hospice, qui pense qu'il mieux eût été de se borner à garder la tour et d'attendre que la faim en fît descendre Leprêtre; après un ouvrier de la ville également atteint par les briques que lançait Leprêtre, on entend M. le général Ferri-Pisani, commandant la 4e brigade à St-Omer. On lui avait demandé des piquets d'infanterie pour garder la tour et faire évacuer la foule, mais il n'aurait jamais cru qu'on en vînt à employer la force armée : il était à travailler le dimanche 17, dans l'après-midi, quand il entendit des coups de fusils; il accourut et, apprenant que c'étaient les soldats de la ligne qui tiraient sur Leprêtre, il donna l'ordre de cesser le feu. M. le sous-préfet lui dit alors que c'était lui qui avait donné l'ordre de tirer et qu'il prenait toute la responsabilité.

— M. le sous-préfet ne me paraissait pas agir sous l'empire d'une surexcitation fiévreuse, mais être dominé par le sentiment de son devoir qu'il croyait remplir. Il était obsédé, me disait-il, de l'idée que le clairon Bastien était peut-être mortellement blessé pour avoir, à sa demande, tenté d'atteindre Leprêtre.

Le général rappelle qu'à partir de ce moment ce furent les gendarmes qui, sur l'ordre de M. le sous-préfet, continuèrent le feu jusqu'au moment où Leprêtre finit par tomber dans la cheminée, d'où, après bien des peines, on parvint à le retirer râlant et presqu'asphyxié. Il portait plusieurs blessures à l'épaule, à la tête et au poignet. On aurait, pense-t-il, tiré une quarantaine de coups de fusil et à peu près autant de coups de revolver.

M. le général rappelle, au cours de sa déposition, que M. Ritt, officier de la Légion-d'honneur, a donné, en maintes circonstances, des preuves du plus grand courage et que, quoique marié et père de famille, il était venu, lors du siége de Paris, combattre au premier rang contre les Prussiens.

Viennent ensuite le lieutenant du 8e de ligne qui reçut l'ordre de M. le sous-préfet de commander le feu; il aurait demandé à ce fonctionnaire si c'était un ordre sérieux, et aurait attendu, sur le conseil de M. le capitaine Colonna, que cet ordre lui fût réitéré. — Puis M. le capitaine Colonna, puis le maréchal-des-logis de gendarmerie qui rappellent les circonstances déjà connues par les témoignages antérieurs. Le maréchal-des-logis de gendarmerie ajoute que M. le sous-préfet lui aurait dit : Tirez, tirez, il faut en finir aujourd'hui : il ne peut affirmer que M. le substitut Vancassel lui ait donné le même ordre.

M. Ritt fait observer qu'en ce moment on travaillait dans la tour pour tâcher d'arriver jusque Leprêtre et qu'en faisant tirer, il voulait détourner l'attention de Leprêtre de ce qui se passait au dessous de lui. Le témoin confirme l'exactitude de ce dire.

A 5 h. 1/2, l'audience est suspendue et renvoyée à demain mardi, à 11 heures du matin.

## Faits divers

— L'enterrement des victimes du drame de l'avenue d'Orléans a eu lieu hier dimanche, à onze heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, leur paroisse. Les deux corps ont été transportés, à neuf heures, de la Morgue à la maison mortuaire, avenue d'Orléans, 95, où ils sont restés exposés pendant une heure. La lettre de faire part donne l'état-civil exact des deux victimes : « Mme Sarrazin, née Burtscher, trente-trois ans, et Mlle Julie Sarrazin, sa fille, décédée le même jour, à l'âge de onze ans. » L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Ivry.

Une députation de gardiens de la paix

---

phrase. Son activité silencieuse s'exerça sans trêve, mais sans bruit, autour de cette malade presque inconnue qui était presque sa mère, sans qu'elle daignât remarquer la présence de cet être blême et muet qui était son mari.

Les heures passèrent. Vers le soir, les voisines rentrées chez elles, Mme Firmerol endormie, Odette s'approcha du fauteuil où Lucien, écroulé comme un tout sans supports, semblait dormir.

— Monsieur, dit-elle, vous pouvez vous retirer. Je suffirai cette nuit à la garde de votre mère.

Il sursauta, ouvrit les lèvres, ne trouva pas une parole à répliquer et passa dans la pièce suivante comme un homme ivre.

Deux ou trois fois dans la nuit, ne pouvant trouver ni sommeil, ni repos, il vint coller son œil étonné à la fente de la porte.

Odette servait la malade et se laissait ensuite glisser à genoux au pied du lit. Ses cheveux dénoués répandaient leur flot brun sur la courtepointe d'indienne aux ramages déteints, ses mains jointes soutenaient son front : elle priait avec une ferveur de martyre.

A l'aube, elle était encore à genoux, quand Lucien pénétra dans la chambre.

Cette longue nuit avait rendu quelque lucidité à son esprit. Il avait envisagé sa situation sous ses nouvelles formes et découvert qu'elle n'avait décidément rien de trop désespéré.

Il avait perdu l'estime de sa jeune femme, ce n'était que trop à craindre; mais de ces sortes de déconvenues un homme de cette trempe se console aisément.

L'essentiel était que sa fortune restait inattaquée, inattaquable, tombée désormais sous le régime de la communauté de biens par contrat de mariage, et affranchie de la surveillance d'un tuteur gênant.

Près de ce point capital, qu'il avait eu le tort de perdre un instant de vue, pour s'attarder à des défaillances indignes d'une nature aventureuse, tout le reste s'effaçait.

Par une pente insensible, sur laquelle il éprouva quelque douceur à se laisser glisser, il en était arrivé, vers la fin de la nuit, à cette effroyable conclusion : son père mort, c'était le silence; sa mère privée de raison, c'était l'impunité.

Restait Odette.

Comment Odette, dont il connaissait encore très peu le caractère, accepterait-elle les faits accomplis? C'était là sa dernière inquiétude.

Il prit une attitude à la fois contrite et caressante pour l'aborder, se demandant si cette jeune femme serait plus accessible aux démonstrations de tendresse qu'à la confession inévitable de ses torts.

La seule façon dont elle lui rendit son salut matinal dut lui montrer que le sentiment n'avait que bien peu de chances de réussite auprès d'elle.

— Vous vous fatiguez outre mesure, ma chère Odette, dit-il quand même avec une extrême douceur.

Cette appellation parut la froisser sans pourtant qu'elle se révoltât. Ses yeux creusés semblaient regarder avec effroi ce mari qu'elle n'aimait pas, cet homme qu'elle n'estimait plus.

— Je vous assure qu'une nuit de veille n'est pas au-dessus de mes forces, répondit-elle simplement.

— Vous allez céder votre tâche dévouée à quelque garde-malade, n'est-ce pas?

— Cela dépend de vos intentions à l'égard de votre mère.

— Mes intentions? répéta-t-il surpris.

— La voici veuve; je la crois peu fortunée...

Le regard d'Odette, arrêté sur les humbles meubles de la chambre, souligna involontairement ce dernier mot.

— Mais, je pourvoirai... dit-il vivement.

— Certes. Seulement, voulez-vous laisser cette malheureuse femme dans un intérieur désolé, où tout lui rappellera son bonheur détruit? je ne le pense pas.

— Si vous croyez, ma chère amie...

Elle l'interrompit :

— Dès que Paris s'éveillera, je vais chercher pour elle une installation moins douloureuse.. pour elle.. et pour moi.

Ce dernier mot passa tout enfiévré sur ses lèvres pâlissantes.

— Pour vous, Odette?.. Vous avez dit pour vous?

— Eh! monsieur, où irais-je?.. Voilà une étrange faveur que le ciel m'octroie! Celle de trouver un refuge honnête auprès d'une pauvre infirme, que j'aimerai pour la dédommager de tout le mal que vous lui avez fait.

— Ma chère enfant, vous parlez sans savoir.. Vous ne voulez pas admettre que si j'ai eu l'épouvantable malheur de commettre une action.. répréhensible, c'est par amour pour vous et par le désir affolé de vous obtenir!.. J'ai brûlé mes vaisseaux et le destin m'a trahi!

(*A suivre*).

**Journal de la jeunesse.** — Sommaire de la 156e livraison (27 novembre 1875). — TEXTE : La toute petite, par J. Girardin. — Le savon, par P. Vincent. — Le Gabon, par Louis Rousselet. — La Saint-Nicolas, par Ch. Joliet. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Les insectes lumineux, par Th. Lally.

DESSINS de Emile Bayard, E. Thérond, P. Philippoteaux.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.